



Refus prêt non conforme

Par **Hiphopjeny**, le **07/02/2020** à **13:37**

Mon acheteur avait soit disant avant le compromis de vente son prêt et la il a obtenu 3 refus dont 2 non conformes hors dans la promesse de vente il est indiqué 2 refus il a jusqu au 11 février je voulais savoir qu'elles démarches dois je faire s il ne a pas les justificatifs nécessaire est ce que je peux demande un dédommagement immobilisation si oui a qui s adresser

Par **youris**, le **07/02/2020** à **14:30**

bonjour,

vous devez vérifier ce que prévoit votre compromis de vente dans cette situation.

La condition suspensive doit être précise : elle doit indiquer le montant et le taux maximal du prêt ainsi que sa durée.

si vos prétentions vont au-delà de ce qui est prévu dans la promesse de vente, vous devrez saisir le juge.

salutations